

21_POS_49 - Postulat Maurice Neyroud et consorts au nom au nom de la CTSI - Sobriété et hygiène numériques : vers une meilleure gestion des outils de communication.

Séance du Grand Conseil du mardi 5 octobre 2021, point 2.3 de l'ordre du jour

Texte déposé

Contexte

La Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), nommée par le Bureau du Grand Conseil, a examiné le postulat (21_POS_22) du député Raphaël Mahaim et consorts - Pour la sobriété numérique : des journées sans e-mails ! lors de sa séance du 29 juin 2021.

Se basant sur les mesures déjà mises en place par la DGNSI dans le domaine de la gestion des e-mails et surtout sur l'impact limité voir contreproductif de journées sans e-mails, la CTSI s'est positionnée très majoritairement contre la proposition de mettre en place de telles journées. Le postulant a lui-même reconnu l'aspect principalement symbolique de sa proposition.

Dans son rapport de commission, la CTSI a ainsi proposé au Grand Conseil de classer ce postulat, par 11 voix contre 2 ; mais a décidé en parallèle de déposer une nouvelle intervention parlementaire qui reprend les thématiques spécifiques aux e-mails évoquées dans les conclusions du postulat Mahaim, soit : bonnes pratiques en matière de gestion des e-mails, sobriété numérique et droit à la déconnexion.

Constats :

La CTSI partage le constat initial du député Mahaim, à savoir que le développement de la communication numérique soulève de nouveaux défis gigantesques.

Différentes mesures sont déjà en place, suite notamment à des interventions parlementaires^[1][\(#_ftn1\)](#), mais les bonnes pratiques peinent à se généraliser au-delà des personnes convaincues et très bien informées. Avec le présent postulat, la CTSI encourage le Conseil d'Etat à diffuser largement les actions en place et à exposer ses projets.

Demandes :

La CTSI souhaite que le Conseil d'Etat, en particulier la DGNSI, produise un rapport qui présente notamment :

- La campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de gestion des e-mails, ainsi qu'une évaluation du succès de cette campagne.
- Les formations proposées au personnel de l'Etat relatives à la gestion des e-mails, en indiquant dans quelles proportions ces formations sont suivies. Le cas échéant, de quelle manière, le Conseil d'Etat va promouvoir ces formations afin qu'elles impactent concrètement les pratiques.
- Le pourcentage des utilisatrices et utilisateurs qui seraient impacté-es par une baisse à 4 Go (voir à 3Go) de la limite de stockage des boîtes de messagerie actuellement fixée à 5 Go.

- Le guide de bonnes pratiques en matière de numérique durable et responsable, dans lequel la question des e-mails sera traitée.

La DGNSI s'interroge en outre sur l'opportunité d'élaborer une stratégie institutionnelle sur l'hygiène numérique, en particulier dans le sens de l'hyper-connectivité et des règles relatives au droit à la déconnexion. La question des e-mails en fera certainement aussi partie.

Dans le cadre des mesures en lien avec la gestion des e-mails et de la sobriété numérique, la CTSI insiste sur l'importance de commencer par l'éducation au numérique (formation interne et continue du personnel) et l'acquisition d'une culture numérique sécurisée, pour aboutir aux bonnes pratiques sur la gestion des e-mails, des messageries instantanées, etc.

Conclusion :

Mesures mises en place et à développer pour une meilleure gestion des outils de communication

Au vu de ce qui précède et par le présent postulat, la CTSI demande que le Conseil d'État établisse un rapport sur les démarches mises en place et en projet pour promouvoir la sobriété numérique et l'hygiène numérique au sein de l'ACV, notamment sur la question de l'utilisation efficiente et intelligente des messageries. Il devrait en outre évaluer ses différentes expériences.

[1](#_ftnref1) interpellation (19_INT_390) Marc-Olivier Buffat et consorts - Pollution numérique et émission de CO₂ / interpellation (18_INT_152) Jean Tschopp - Droit à la déconnexion / interpellation (19_INT_307) Nathalie Jaccard et consorts Et si on faisait un grand ménage de printemps dans nos boîtes de réception !

Conclusion

Prise en considération immédiate

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Sabine Glauser Krug	VER
Cédric Echenard	SOC
Yves Paccaud	SOC
Monique Ryf	SOC
Maurice Gay	PLR
Nicolas Croci Torti	PLR
Jean-Christophe Birchler	V'L
Yann Glayre	UDC
Claude Matter	PLR
François Cardinaux	PLR

Signataire	Parti
Salvatore Guarna	SOC
Pierre-François Mottier	PLR
Graziella Schaller	V'L
Jean-Daniel Carrard	PLR
Florence Gross	PLR
Jean-Luc Bezençon	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Vincent Jaques	SOC
Daniel Meienberger	PLR
Bernard Nicod	PLR
David Raedler	VER
Anne-Laure Métraux-Botteron	VER
Julien Eggenberger	SOC
Stéphane Balet	SOC
Carole Dubois	PLR
Pierre Zwahlen	VER
Marc-Olivier Buffat	PLR
Philippe Germain	PLR
Blaise Vionnet	V'L
Philippe Vuillemin	PLR
Gérard Mojon	PLR
Rémy Jaquier	PLR
Jean-Louis Radice	LIBRE
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Alain Bovay	PLR
Nathalie Jaccard	VER
Olivier Petermann	PLR
Alexandre Rydlo	SOC

Signataire	Parti
Catherine Labouchère	PLR
Daniel Ruch	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Didier Lohri	VER
Guy Gaudard	PLR
Patrick Simonin	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Céline Baux	UDC
Anne-Lise Rime	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Georges Zünd	PLR
Jean-François Chapuisat	V'L
Jérôme Christen	LIBRE
Léonard Studer	VER
Aliette Rey-Marion	UDC
Alice Genoud	VER
Claude-Alain Gebhard	V'L
Stéphane Masson	PLR
Delphine Probst	SOC
Jean-Marc Genton	PLR

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[r+41213160500](tel:+41213160500)(tel:+41213160500)

[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)(javascript:linkTo_UnCryptMailto('qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl!'));

[r Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place+du+Château+6++Lausanne+Suisse)(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).

